
AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS
AXA IM EUROPE SHORT DURATION HIGH YIELD
(A-C- FR0012903276/A-D-FR0012927184/I-C- FR0012927192)
OPCVM DE DROIT FRANCAIS

Paris - La Défense, le 4 décembre 2025

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vos accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les des porteurs de parts du Fonds de Commun de Placement (« FCP ») **AXA IM Europe Short Duration High Yield** (ci-après les « **Fonds** »).

Nous vous informons que nous avons mis à jour le profil de risques mentionné dans le prospectus de votre Fonds et, en particulier, celui concernant l'« *Intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement* » de manière à répliquer ce qui est déjà indiqué dans l'annexe SFDR.

En effet, le « Tabac », identifié comme l'une des exclusions sectorielles au même titre que celles portant sur les armes controversées, sur les matières premières agricoles, sur la protection des écosystèmes, sur la déforestation ou sur les risques liés au climat, est désormais clairement précisé dans le prospectus en adéquation avec l'approche extra-financière basée sur les filtres d'exclusion tels que décrits dans les politiques d'exclusions sectorielles et les standards ESG d'AXA IM et déjà appliqués pour votre Fonds.

En complément de la mise à jour susmentionnée qui ne modifie ni l'objectif de gestion ni le profil de rendement/risque de votre Fonds, nous vous informons que nous avons également que nous avons mis à jour le *wording* lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans le prospectus en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion.

Il est désormais précisé que : « (...) *Il peut s'agir d'OPC et fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités – appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion – y compris sociétés liées* ».

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont également aucun impact en termes de frais supportés.

Les prospectus ont été actualisés en conséquence. Ils seront disponibles à compter du **9 décembre 2025** :

- sur notre site internet dont l'adresse est la suivante : <https://funds.axa-im.be/>
- ou sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga - La Défense 9
6 place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

A l'attention des actionnaires/porteurs de parts belges : Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux porteurs de parts du FCP concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses parts ou au service financier situé en Belgique :

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C, B – 1000 Bruxelles.

Le prospectus, les DIC (en langue française), le règlement ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux porteurs de parts belges que les parts « I » du FCP ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

Les Valeurs Nettes d'Inventaires (« VNI ») sont disponibles sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>).

Les Documents d'Informations Clés sont à lire attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

AXA Investment Managers Paris